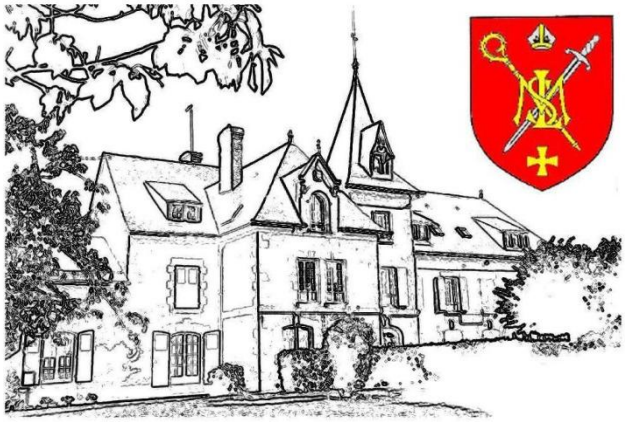

L'abrégé de Saint Léger

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU 2024)

Budget Principal

	Dépenses	Recettes	Ensemble (R-D)
Fonctionnement	426 521,08	539 954,67	113 433,59
Investissement	187 040,86	147 991,60	-39 049,26
Total du budget	**613 561,94**	**687 946,27**	**A reporter 74 384,33**

Le budget communal 2024 a été clos avec un excédent d'exercice de 74384,33 euros

Budget Annexe eau et assainissement

	Dépenses	Recettes	Ensembles (R-D)
Fonctionnement	155 591,58	80 345,25	A reporter -75 246,17
Investissement	6 837,25	143 302,68	136 465,43
Total budget annexe	**162 428,14**	**223 648,05**	**61 219,91**

Le budget annexe eau et assainissement 2024 a été clos avec un excédent d'exercice de 61 219,91 euros. De plus, l'année 2025 est une année de transition. En effet, le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCHLEM pour l'assainissement, et à Coul-Gart-Eau pour la production et la distribution d'eau, nous impose de fusionner notre budget annexe de l'eau et de l'assainissement au budget principal.

L excédent à reporter au budget 2025 est minoré par le déficit au budget eau et assainissement. En effet 74 384,33 - 75 246,17 soit un déficit de 861,84 euros

BUDGET PRIMITIF 2025 (BP 2025)

Le budget primitif doit être prévu a l équilibre.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	552 268,17	552 268,17
Investissement	271 113,43	271 113,43
Total prévisionnel	**823 381,60**	**823 381,60**

Le budget primitif 2025 pour la commune est équilibré à 823 381,60 euros

Détail Budget primitif 2025

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Report N-1	861,84		
Eau et assainissement	10 000	Remboursement personnel	10 500
Électricité	20 000	Produits des services,ventes divers	52 990
Combustibles	20 000	Impôts et taxes	216 032
Carburants	10 000	Communauté de communes	19 000
Alimentation	10 000	Dotations, subventions État	145 290
Fournitures d'entretien	7 000	Revenus des immeubles	30 000
Autres fournitures	18 370	Créance eau/assainissement	78 246,17
Voiries	10 000	Produits financiers et exceptionnels	210
Réseaux	5 500		
Réparations Bâtiments	22 000		
Matériel roulant	28 400		
Assurances	12 000		
Autres frais divers	10 730,93		
Fêtes et cérémonies	12 422		
Taxes foncières	3 500		
Cotisations	5 000		
Charges de personnel	228 255		
Atténuations de produits	1 418		
Indemnités	26 300		
Autres charges de gestion	18 003		
Charges financières	8 950		
Dépenses d ordre	63 557,40		
TOTAL	**552 268,17**	**TOTAL**	**552 268,17**

Section investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisation corporelles	81 200	Subventions	7 700
Immobilisation en cours	8 448	FC TVA	18 390,60
Transfère eau/assainissement	136 465,43	Solde reporté	97 416,17
Emprunts	45 000	Emprunt et dettes assimilées	45 000
		Recettes d ordre	63 557,40
		Excédents de fonct. capitalisés	39 049,26
TOTAL	**271 113,43**	**TOTAL**	**271 113,43**

SUBVENTIONS 2025

Nom de l'organisme Bénéficiaire	Montant 2025
Conciliateur de Justice	1€
ACCA St Léger	500€
Avenir Foot 87	300€
APOSNO	50€
Coopérative Scolaire	500€
Croix Rouge	0€
Comite Foire Et Concours	50€
FNACA	100€
Groupe AT et Handicap	50€
Secours Populaire	50€
Amicale Pompiers Magnac	100€
Amicale Pompiers Lussac	100€
Parents élèves HIDOLE	400€
Association gym loisirs St Léger	50€
SVPBM	200€
CLUB 3E AGE	200€
Coutumes et traditions	300€
Médicobus	50€
Mobilité solidaire rurale	100€
Pour Info : Tour du Limousin Feminin (Association cyclisme au Féminin - voté le 18.02.25)	100€
TOTAL	**3201€**

Nos administrés qui ont sollicité l'aide du conciliateur de justice ont manifesté leur mécontentement concernant l'absence totale de réponse à leurs demandes. Suite à cette situation nous avons décidé de n'octroyer qu'une subvention symbolique de 1 euro à ce conciliateur de justice.

Les subventions accordées ne sont pas la seule contribution de la municipalité à la vie des associations. La mise à disposition gratuite des différentes salles incluant les frais d'éclairage,de chauffage et autres services constitue une charge non négligeable du budget communal.

Une AIDE aux DEPLACEMENTS
pour les habitants par les habitants

Mobilité Solidaire Rurale

POURQUOI FAIRE APPEL A LA MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

Une visite chez des amis, un rendez-vous médical, une recherche d'emploi, …
Le service de mobilité solidaire permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transports existante.

COMMENT RÉSERVER ?

- Inscrivez-vous auprès du service d'accueil de Mobilité Solidaire au 06 33 65 17 47
- Réservez votre transport par téléphone au plus tard 2 jours ouvrés avant le déplacement prévu.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, précisez -le au moment de la réservation afin qu'un véhicule adapté vous soit proposé.
- Le véhicule passe vous chercher à votre domicile et assure le transport que vous avez réservé.

Ce service fonctionne du lundi au dimanche, jours fériés compris, selon la disponibilité des chauffeurs bénévoles.

COMBIEN CA COÛTE ?

- L'adhésion est gratuite.
- Chaque course est payée sous forme d'une participation aux frais.
  TARIF : 0,30 € par kilomètre effectué, avec un forfait de base de 3€
- Pour les bénéficiaires d'un minima social
  TARIF : 0,10 € par kilomètre effectué.
  Pour bénéficier de ce tarif, se renseigner auprès de votre mairie, de votre CCAS ou du service au 06 33 65 17 47

Rappel Médicobus

N'étant pas autorisés à publier le planning intégral pour le Médicobus, nous vous rappelons le numéro de téléphone unique pour vos rendez-vous **: 06 20 87 99 33**

Etude des espèces locales

Dans le cadre d'une étude portant sur la préservation et la restauration des milieux en faveur des chauves-souris, la municipalité a autorisé le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpéto-logique du Limousin) à recenser celles-ci durant le week end du 13 au 15 juin dans nos bâtiments communaux .

Le GMHL s'adresse aussi aux particuliers qui trouveront en mairie un document qui leur est réservé.

Quant aux tortues...

Le GMHL , toujours, a recensé une population de Cistudes d'Europe sur notre commune. Seule tortue d'eau douce présente naturellement en Limousin... Observons nos points d'eau pour découvrir cette espèce protégée.

FNATH 87, Association des accidentés de la vie

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE de la HAUTE-VIENNE

fnath.org efficaces et solidaires

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits dans ses domaines de compétence (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite… quel que soit le régime social – salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques…-).

Groupement départemental FNATH 87
lundi au vendredi, 9 h-12 h et 13 h-17 h
6 Avenue du Président Sadi Carnot
87350 PANAZOL 05 55 34 48 97
http://www.fnath87.org/
fnath.87@orange.fr

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ? Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter : **Les bénévoles de la section FNATH 87**

05 55 34 48 97

Pôle	Sections	Lieu de permanence	Jour de permanence
RDV A PRENDRE AU 05 55 34 48 97			
Pôle Nord	Bellac - Val d'Issoire - Le Dorat Lussac les Eglises - St Sulpice les F Magnac Laval	**Bellac** (rendez-vous) Maison des Associations (rez de chaussée) 9 rue Chanzy (près du champ de foire)	2ème samedi **8 h – 11 h** 4ème vendredi **10 h – 16 h**
		Magnac Laval (mois pairs) Salle de la Mairie	4ème vendredi **8 h 30 – 9 h 30**
		Lussac les Eglises (mois impairs) Salle de la Meyzou - Place de l'Ormeau	

Le coût de l'Eau au 01/01/2025

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion du service de distribution d'eau potable est assurée sur votre commune par le Syndicat COUL GART EAU. Notre syndicat exerce ses compétences par le biais d'une délégation de service confiée à la société SAUR.

	Part COUL GART EAU	Part SAUR	Redevances	TOTAL
Abonnement	23,00 €	44,16 €		**67,16 € HT/AN**
Consommation (m3)	1,00 €	1,2771 €	0,33 €	**2,6071 €HT/M3**

Vous avez la possibilité de mensualiser votre facturation et d'ainsi lisser ces dépenses sur chaque mois. Le service client de la SAUR vous délivrera tous les renseignements nécessaires.

Pour tout renseignement sur votre abonnement au service contacter :
le service client SAUR : 05 87 23 10 00.

Pour une intervention urgente contacter :
le numéro d'intervention d'urgence (24h/24 et7j/7) : 05 87 23 10 01

Syndicat COUL GART EAU – Mairie de Châteauponsac, 1 Place de la République, 87290 Châteauponsac
Tel : 05 55 76 64 33 / Courriel : coulgarteau@gmail.com

EN BREF

Alsace

La commune de Schleithal avec laquelle nous avons établi une charte de l'amitié nous invite du 22 au 25 août.

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mai afin que nous puissions travailler à l'organisation du voyage.

Sondages

Des sondages sont effectués sur le territoire, en lien avec le passage des câbles pour le futur poste source électrique reliant Lussac les Eglises à Saint Hilaire la Treille.

Ordures ménagères

A compter du 1er septembre 2025 les ordures ménagères ne seront plus ramassées aux domiciles des habitants de la commune.
Chacun devra apporter ses poubelles aux Points d'Apport Volontaires situés dans notre commune : au cimetière du Bourg, au Coudert, au Mas Mauvis et au Puy Saint Jean.
Ce dispositif sera présenté le 22 mai 2025 à la salle communale de Saint Léger par la CCHLEM et le SYDED

Ecole

En collaboration avec l'école maternelle et dans le cadre de la semaine sans écrans, la CCHLEM ORGANISE à Saint Léger Magnazeix une « matinée jeux » pour les enfants,le 21 mai 2025 de 9h30 à 12h30.

Emploi jeunes

La mission locale rurale de la Haute Vienne met à disposition son réseau pour l'information et pour l'emploi des jeunes. Pour contact**: 05 55 70 45 74**

Quelques dates à retenir

25 mai - Thé dansant du club du troisième âge

09 juin - Spectacle «le marcheur conteur» à 20h à la salle communale par le théatre du cloître

15 juin - Passage course cycliste du «Tour du Limousin Féminin» à Saint Léger

28 juin - Feu de Saint Jean et soirée repas traditionnel au stade communal de Saint Léger

? juillet - Kermesse de l'école

13 juillet - Repas de l'association communale des chasseurs (ACCA)

26 juillet - Cinéma plein air aux Bronzeaux gratuit

15 août - Fête du 15 août – vide grenier, marché d'été, randonnée gourmande, etc.